

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009  
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15  
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J. Jacques jusqu'à 11 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

**EXCUSES :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Club de la Presse de Bordeaux - Subvention de fonctionnement pour l'année 2009 - Renouvellement - Décision - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Club de la Presse de Bordeaux, créé en 1979, est une association (loi de 1901) qui a pour but de rassembler à Bordeaux, dans un esprit fraternel, les professionnels de la presse, de l'information et de la communication. Il fonctionne comme un point de rencontre et de dialogue, libre de toute attache politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale, qui se propose d'accueillir dans la région tous les journalistes français et étrangers, en facilitant leur séjour et leur mission. Il a également pour ambition d'aider les jeunes journalistes à trouver aide et conseil auprès de leurs aînés.

Le Club de la presse regroupe environ 150 journalistes représentant la quasi-totalité des médias de Bordeaux et de sa région, ainsi que 333 professionnels de l'information et de la communication – attachés de presse, chargés de relations publiques, chargés de communication – exerçant dans les entreprises locales et les collectivités territoriales. L'association emploie par ailleurs 2 salariés, et n'est pas assujettie à la TVA.

A travers ses publications, l'organisation régulière de conférences de presse, débats, colloques et événements divers, le Club de la Presse de Bordeaux est impliqué dans la vie citoyenne de la Communauté Urbaine de Bordeaux, contribuant à la lisibilité des initiatives locales et constituant un relais d'information appréciable pour grand nombre d'acteurs du cru.

A l'instar du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et de la Ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux pourrait aider au fonctionnement du Club de la Presse, et verser, comme en 2008, une subvention s'élevant à 15 000 euros TTC, égal au montant demandé par l'association. Ce montant est identique depuis 5 ans, c'est-à-dire depuis que la Cub participe au fonctionnement du Club. Le budget prévisionnel de l'association pour 2009 s'élève à 101 830 euros TTC.

Ce budget est exprimé en TTC, et détaillé dans le tableau ci-dessous.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>Achats et charges externes</b>		Ventes d'annuaires	800
Fournitures et petits équipements	4650	<b>Production vendue services</b>	
Fournitures administratives	300	Part. pub. MMC	7650
Sous-traitance informatique	1200	Part. pub. C. Régional	15000
Sous-traitance Internet	2210	Part. pub. C. Général	10000
Sous-traitances diverses	350	Recettes congrès UCPF	24490
Sous-traitance nettoyage	3500	Organisation conférence	6000
Sous-traitance autre	300	<b>Reprises sur amort. et prov., transfert charges</b>	
Crédit bail photocopieur	9900	Remboursement pépinière	2100
Maintenance	1100	<b>Subventions</b>	
Primes assurances	1050	Cub	15000
Documentation générale	50	<b>Autres produits</b>	
Honoraires	3500	Cotisations journalistes	5600
Cadeaux	100	Cotisations associés	12600
Voyages et déplacements	300	Cotisations participants	2400
Frais congrès UCPF	20000	<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	
Frais de réception	6500	Revenus des livrets A	190
Frais de réception refacturés	1000		
Frais postaux	360		
Téléphone/fax	1800		
Services bancaires	250		
Cotisations	280		
<b>Impôts et taxes</b>			
Formation continue	600		
Taxe foncière	970		
Salaires et traitements			
Salaires	29000		
Primes exceptionnelles	1000		
<b>Charges sociales</b>			
Ursaff	4750		

Cips	1800		
Assedic	1300		
Médecine travail	150		
Autres charges person	150		
<b><i>Dotations amortissements sur immobilisations</i></b>			
Dot. Amort.Immo.Corpor.	3360		
Autres charges	50		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>101830</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>101830</b>

Il est précisé que la Mairie de Bordeaux héberge l'association à titre gracieux.

Les dépenses afférentes à cette subvention seront imputées sur la ligne budgétaire suivante, budget principal 2009 de la direction de la Communication :

Chapitre 65 – compte 6574 – fonction 0230 – CRB P100 *subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- décider de l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Club de la Presse de Bordeaux, d'un montant de 15 000 euros TTC, pour l'année 2009

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante, et jointe en annexe

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. ALAIN CAZABONNE